



## COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 22 FÉVRIER 2022 PAR VISIOCONFÉRENCE

Sont présents : M<sup>me</sup> Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale  
M. François Bélisle, conseiller municipal et vice-président  
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal et président  
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal  
M. Pascal Garneau, membre citoyen  
M<sup>me</sup> Clémence Morneau, membre citoyenne

Invités présents : M. Éric Angers, directeur de la gestion des eaux et des immeubles (15h57 à 16h17)  
M<sup>me</sup> Maryse Bellemare, conseillère municipale  
M. Carl Blanchet, chef de service – Gestion du territoire  
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal  
M<sup>me</sup> France Cinq-Mars, directrice générale et directrice – Finances  
M. Richard W. Dober, conseiller municipal  
M. Robert Dufresne, coordonnateur – Architecture, programmes, patrimoines et redéveloppement  
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification  
M. Marc-André Godin, directeur adjoint de l'aménagement et du développement durable  
M. Steven Hill-Paquin, coordonnateur – Participation publique (15h11 à 16h27)  
M. Jean Lamarche, maire  
M<sup>me</sup> Myriam Lavoie, coordonnatrice – Schéma et plan d'urbanisme  
M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière et notaire  
M<sup>e</sup> Frédéric Malenfant, chef de service – grands projets et portefeuille immobilier  
M<sup>me</sup> Marianne Méthot, directrice de cabinet – Cabinet du maire  
M<sup>e</sup> Annie Pagé, directrice générale adjointe - Proximité  
M<sup>me</sup> Élisabeth Quessy, coordonnatrice – Patrimoine et projets d'architecture (15h11 à 16h27)  
M<sup>me</sup> Cynthia Simard, directrice des communications et participation citoyenne  
M<sup>me</sup> Pamela Andrea Soto-Abasolo, urbaniste  
M. Dominic Thibeault, directeur de l'aménagement et du développement durable  
M. Luc Tremblay, conseiller municipal

***Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.***

#### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 14 h 30. M. Pierre-Luc Fortin préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

M. Pierre-Luc Fortin fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des sujets doivent être ajoutés. Aucun sujet n'est ajouté et l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

M. François Bélisle se questionne à savoir pourquoi le point « Plan directeur à Pointe-du-Lac » n'est pas présent à l'ordre du jour.

M. Robert Dussault explique qu'avant de présenter ce point au comité, un travail en amont doit être fait par la Direction de l'aménagement et du développement durable afin de déterminer notamment si ce plan directeur sera concentré sur un secteur particulier de Pointe-du-Lac ou sur l'ensemble de son territoire. M. Dussault mentionne que ce dossier chemine et qu'il devrait probablement être présenté à la prochaine rencontre du comité.

**3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4. Promouvoir le nouveau plan d'urbanisme**

M. Marc-André Godin mentionne que le plan d'urbanisme est entré en vigueur en début d'année 2022 et que l'objectif de cette présentation est de faire un petit survol et d'informer les membres de ce qu'est le plan d'urbanisme afin de guider les élus dans les prises de décision et recommandations.

M<sup>me</sup> Myriam Lavoie présente aux membres du Comité les différents objectifs du plan d'urbanisme ainsi que ses huit grandes orientations et des exemples d'action pouvant en découler. Elle explique que les trois grands volets du plan d'urbanisme au quotidien sont de déterminer ce qui peut être adopté comme règlement, de guider la prise de décision et d'orienter les actions.

Des questions sont posées en lien avec une action prévue dans le plan d'action de ce plan d'urbanisme, soit l'élaboration d'une politique d'habitation portant notamment sur les enjeux de logement social et abordable. M. Godin mentionne que cette politique a pour objectif de doter la Ville d'une vision de l'habitation en général, dont le logement social, et elle servira notamment à atteindre des cibles de développement de logement abordable ainsi que de déterminer des localisations. M. Robert Dussault questionne à savoir quand cette politique sera en vigueur. M. Godin mentionne que l'objectif de l'entrée en vigueur de cette politique est dans la prochaine année. Suivant une question concernant la possibilité pour les élus de collaborer à l'élaboration de cette politique, M. Godin explique qu'il aura différentes étapes, notamment des tribunes et des tables de travail comprenant des experts et que les élus seront invités à y participer.

**5. Démarche de participation publique pour l'élaboration de la politique d'architecture durable de la Ville**

M<sup>me</sup> Élisabeth Quessy présente aux membres du Comité une action se trouvant dans le plan d'urbanisme, consistant en l'élaboration d'une politique d'architecture durable. Elle explique le contexte ainsi que les différents objectifs quant à la mise en place d'une telle politique, soit de diminuer l'empreinte écologique liée aux nouvelles constructions, aux bâtiments existants et aux aménagements urbains de nature privée et publique, d'améliorer le confort et le bien-être des usagers, d'assurer la qualité architecturale des nouvelles constructions/aménagements publics et privés et de se positionner et devenir un leader en étant les premiers à se doter d'une telle politique.

M<sup>me</sup> Quessy mentionne que cette politique élaborera des cibles précises pour le milieu municipal et privé. Conjointement avec la mise en vigueur de cette politique, un projet phare pour lancer l'architecture durable et tracer la voie à suivre verra le jour sous la forme du nouveau pavillon des baigneurs à l'île Saint-Quentin.

M<sup>me</sup> Quessy présente ensuite l'échéancier proposé et la méthodologie. Elle informe les membres qu'une première rencontre d'un comité d'expert composé d'architecte, d'expert, de citoyen et de fonctionnaire s'est tenue afin de discuter de différents enjeux. Elle explique que la prochaine étape serait de mettre en ligne un sondage pour la population. Suivant l'obtention des résultats du sondage, elle mentionne que se tiendront des ateliers et des tables rondes avec le comité directeur pour déterminer des objectifs et des cibles. Elle mentionne que la Direction de l'aménagement et du développement durable vise que cette politique soit mise en vigueur en début de 2023.

Les membres du Comité discutent du projet de politique et se questionne notamment sur l'impact financier de sa mise en vigueur, de la possibilité d'imposer des règlements plus verts et se questionne d'où émane ce projet de politique. M<sup>me</sup> Quessy explique qu'au niveau de l'impact financier, les cibles et les objectifs dans la politique seront ajustés selon les moyens financiers en regard avec le plan triennal d'immobilisation. Au niveau de l'imposition de normes strictes liées à l'architecture durable dans les règlements, M<sup>me</sup> Quessy mentionne que la mise en vigueur de cette politique aura pour objectif d'ajouter de façon graduelle de petits éléments et de voir l'ouverture de la population au niveau de l'architecture durable.

Au niveau de ce projet de mise en vigueur de la politique, M. Robert Dufresne explique qu'il émane de deux besoins au niveau de la gestion des actifs municipaux, soit les bâtiments vétustes ainsi qu'une réflexion sur les cycles de vie des bâtiments de la Ville. L'objectif est que la Ville adopte de bonnes pratiques au niveau de son parc immobilier et qui aura un impact sur le citoyen.

M. Steven Hill-Paquin explique ensuite aux membres du Comité la démarche envisagée au niveau de la participation publique, soit qu'il s'agira d'une démarche de perception et non de vision. Il explique qu'il s'agira de questions ouvertes sur l'architecture durable afin de connaître la perception des citoyens et citoyennes par rapport à différentes stratégies, quels sont les freins par rapport à ces stratégies et connaître jusqu'où la population est prête à aller. M. Hill-Paquin mentionne que cette démarche prendra la forme d'un sondage volontaire au printemps suivi de la tenue d'atelier de consultation. Il mentionne aux membres qu'une avenue envisagée serait de fusionner la consultation en lien avec la politique sur l'architecture durable avec celle pour le quartier durable Aleris.

Les membres du Comité discutent de la possibilité de confusion si les deux sujets sont dans la même consultation. M. Hill-Paquin explique que l'objectif est d'obtenir des informations et croit plutôt qu'il peut y avoir des risques de confusion si on mène deux sondages en parallèle sur des sujets semblables.

Les membres du Comité discutent du projet et de l'importance de sonder la population trifluvienne.

**Recommandation :**

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la démarche de consultation pour l'élaboration de la politique d'architecture durable qui pourra être faite conjointement avec la démarche de consultation pour le quartier durable Aleris. Approuvé à l'unanimité.

**6. Profiter du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Ville (2002-2022) pour repenser ses entrées**

M<sup>me</sup> Cynthia Simard informe les membres du Comité que plusieurs infrastructures d'affichage de différentes formes sont présentes sur le territoire aux anciennes entrées de ville. Elle questionne les membres pour obtenir une orientation à savoir si ces infrastructures doivent être réparées ou être retiré progressivement selon leur état de vétusté afin d'uniformiser l'affichage de la Ville et de symboliser le succès de la fusion en se dotant d'une nouvelle infrastructure. Elle mentionne qu'il y en a actuellement six sur le territoire.

Elle explique souhaiter obtenir cette orientation avant de faire une analyse de coût et de faisabilité et de sonder l'intérêt pour l'installation de nouvelles infrastructures.

M. Marc-André Godin mentionne également que l'idée est de travailler sur deux échelles, soit de tenter de redéfinir les quartiers sur une approche milieu de vie en comblant un sentiment d'appartenance des trifluviens de demeurer dans un quartier et de donner une force à la Ville à des endroits stratégiques avec un affichage plus marquant.

Les membres du Comité discutent notamment de la visibilité de la Ville avec l'affichage à l'amphithéâtre, mais qui est limité aux personnes qui se rendent à cet endroit où qui sont sur le fleuve, de la possibilité de ne pas retirer toutes les anciennes infrastructures en même temps, mais plutôt selon leur état de vétusté et de façon graduelle, de s'inspirer d'affichage dans les différentes autres villes, dont Donnacona qui a une nouvelle enseigne sur l'autoroute 40 et qui donne une très belle visibilité à cette ville avec une image plus jeune et renouvelée ainsi que de la possibilité d'afficher un message de bienvenue sur les panneaux publicitaires numériques présents aux différents endroits de la Ville.

Au niveau de l'orientation, les membres du Comité croient qu'il faut procéder au retrait les anciennes infrastructures d'affichage de façon graduelle, selon leur état de vétusté.

[...]

**Levée de la séance**

La rencontre se termine à 16 h 30.



---

M. Pierre-Luc Fortin  
Président du Comité et conseiller  
municipal



---

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay  
Assistante-greffière et notaire